

Vers une ruralité audacieuse en Béarn des gaves

Projet de territoire à horizon 2030





Vers une ruralité audacieuse en Béarn des gaves

Projet de territoire à horizon 2030

Le mot du président

Un Béarn des gaves heureux et encore plus audacieux !



Après cinq années principalement passées à harmoniser les différents héritages issus des trois ex-intercommunalités qui composent aujourd'hui notre précieuse CCBG, l'année 2022 a vu la création et la refonte de nombreux services à la population, dont France services, l'Espace numérique ou France Rénov', tous siglés « Béarn des gaves », mais également des premiers projets liés au programme national « Petites Villes de demain ». Cet ensemble de dispositifs permettra de voir le territoire s'aménager et diversifier ses offres aux habitants.

2022 est aussi l'année du lancement de la construction d'un nouveau bâtiment à vocation économique pour le territoire, baptisé *La Halle*, qui symbolise pleinement la conviction des élus du Béarn des gaves de soutenir le développement économique local en misant sur l'innovation, comme ils l'avaient déjà fait, à l'époque, pour ériger *La Station*, dont le succès ne s'est pas démenti, depuis.

Tout en conduisant la convention territoriale globale avec la Caf, 2022 a également été l'année de l'élaboration du premier projet de territoire du Béarn des gaves, pour lequel élus, agents, professionnels et habitants se sont investis, oeuvrant de concert à la création de cette véritable feuille de route qui guidera les actions de la Communauté de communes jusqu'en 2026... et bien plus encore ; car le projet de territoire ne doit pas faire partie de ces dossiers qui viennent juste alourdir nos étagères. Basé sur un diagnostic approfondi et s'appuyant sur la réflexion des élus, ce document de prospective doit en effet constituer le socle de travail à venir pour le développement de notre cher Béarn des gaves. S'il confirme des tendances connues, il met aussi en évidence des réalités nouvelles. Pour les élus et pour les habitants, l'adhésion à un territoire passe par des projets communs ; le projet de territoire est la réponse à cette nécessité.

Pour mener à bien tous ces projets, je sais que la modeste communauté de communes que nous constituons, que ce soit par sa taille ou par ses marges de manœuvre, peut compter sur l'engagement sans faille de ses élus, l'implication incessante de son personnel et la mobilisation résolue de ses citoyens, tous totalement investis dans la réussite de la Collectivité.

Vive le Béarn des gaves !

Jean Labour

Président de la communauté de communes du Béarn des gaves
Maire de Sauveterre-de-Béarn

Préambule

Faire émerger une feuille de route riche et ambitieuse

Ce projet se matérialise par une feuille de route politique pour les dix prochaines années. Construite par les élus, elle donne un cap aux politiques publiques au service des acteurs, des habitants et des usagers du territoire.

La communauté de communes du Béarn des gaves (CCBG) est une construction politique récente. Issue de la fusion de trois intercommunalités, elle se donne pour objectif la mise en œuvre d'un projet de territoire qui repose sur ce qui fait commun. Ce projet se matérialise par une feuille de route politique pour les dix prochaines années. Construite par les élus, elle donne un cap aux politiques publiques au service des acteurs, des habitants et des usagers du territoire.

Ce cap s'ancre dans le présent en incarnant des actions à mettre en œuvre dès aujourd'hui pour affirmer une ruralité heureuse et audacieuse en Béarn des gaves.

Elaboré tout au long de l'année 2022, ce projet de territoire offre une vision partagée du développement et du ménagement du Béarn des gaves. Il croise les démarches en cours, comme le programme Petites Villes de demain et la convention territoriale globale, et met en cohérence les politiques publiques menées par l'intercommunalité.

Cette feuille de route se base sur des diagnostics réalisés par l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées et par la Caisse d'allocations familiales, ainsi que sur le résultat de groupes de travail diversifiés. Les enjeux identifiés au travers de ces travaux font émerger une stratégie pour la communauté de communes du Béarn des gaves qui se traduit autour de quatre piliers : le bien-vivre, l'habitat, l'économie locale et le cadre de vie.

Ce projet de territoire est le nôtre. Il nous appartient à nous, élus, techniciens, habitants et usagers de la Communauté de communes, de le faire vivre, chacun à nos niveaux, pour porter l'ambition que nous avons pour le Béarn des gaves.



L'animation culturelle et sportive est notamment assurée par un fort vivier d'associations locales. Elle vient faire écho avec deux des quatre piliers de développement pour le territoire, à savoir le bien-vivre et le cadre de vie.

Sommaire

| | | |
|-----------|---|------|
| . | Le mot du président | p.4 |
| . | Préambule | p.5 |
| 1. | Méthode d'élaboration : croiser les enjeux et les approches pour un projet partagé en Béarn des gaves | p.9 |
| 2. | Portrait du Béarn des gaves : un territoire rural singulier | p.13 |
| 3. | Cinq grands enjeux comme défis à relever par le territoire | p.21 |
| 4. | Construction du projet de territoire : « des communs » à la « mise en commun » | p.23 |
| 5. | Pour une ruralité audacieuse en Béarn des gaves : la feuille de route du projet | p.29 |
| 6. | Guide pour la mise en œuvre du projet de territoire | p.43 |



Cinq ateliers d'élus ont eu lieu sur le territoire entre les mois d'avril et de juillet 2022.

Méthode d'élaboration : croiser les enjeux et les ap- proches pour un projet partagé 1. en Béarn des gaves

Les élus de la communauté de communes du Béarn des gaves (CCBG) sont pleinement impliqués dans l'élaboration du projet de territoire. En tant qu'acteurs, connaisseurs et passionnés, ils se sont ainsi réunis pour élaborer un projet partagé avec une approche transversale plaçant au cœur des réflexions la mise en cohérence des différentes politiques publiques portées sur le territoire.

Les élus et les services techniques de la collectivité ont été épaulés tout au long de la démarche par l'Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées (Audap), qui leur a proposé un diagnostic étayé de la situation du territoire au regard de cinq grandes thématiques : le fonctionnement territorial, les habitants d'aujourd'hui et de demain, les dynamiques économiques, l'action sociale et l'environnement. Ce diagnostic a été enrichi des données de la Caisse d'allocations familiales (Caf) pour le volet « action sociale ». C'est à partir des données chiffrées du diagnostic, couplées à des sorties terrain permettant d'offrir une approche « sensible » du territoire, que les élus ont pu progressivement « dessiner » l'architecture du projet.

5 ateliers de réflexion collective

Ainsi ont-ils été conviés à cinq ateliers de réflexion et de construction du projet. En premier lieu, les élus ont déterminé les grands défis de leur territoire, puis ils ont identifié les principales actions à mener pour les relever.

Ce projet de territoire englobe également les réflexions issues des démarches actives de l'Intercommunalité

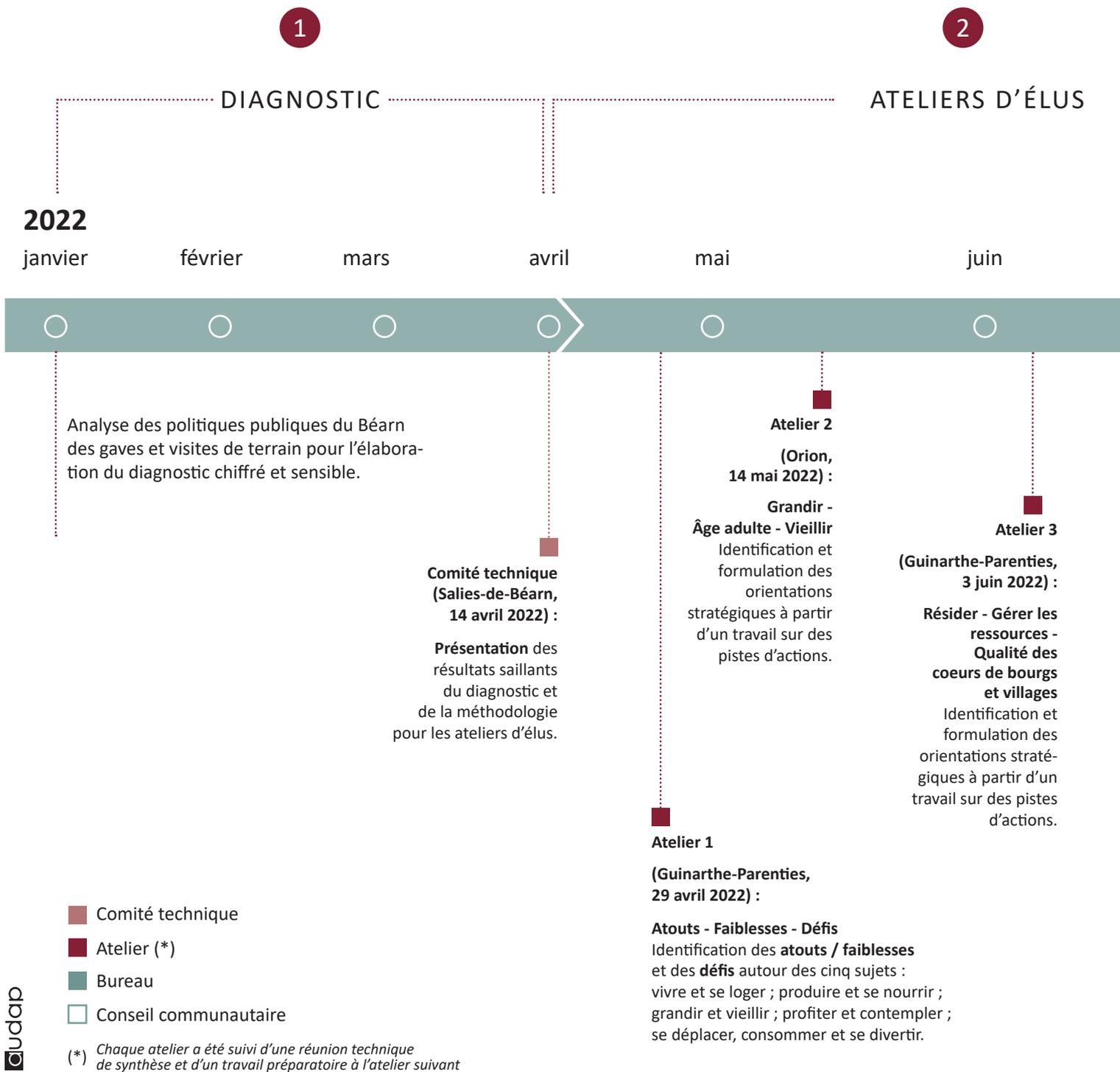
autour de la question du logement, de l'aménagement du territoire et des mobilités, avec notamment le programme « Petites Villes de demain » (PVD) à Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauverre-de-Béarn. Les politiques sociales pour toutes les générations ont également été prises en compte avec l'élaboration de la convention territoriale globale (CTG) portée conjointement par la CCBG et la Caf.

Une feuille de route de 95 actions réparties en quatre ambitions

Forts de ce travail, les élus ont ainsi bâti une feuille de route détaillée en 95 actions incarnées par quatre ambitions qui vont orienter l'avenir de la Communauté de communes pour les dix prochaines années.

Cette feuille de route a ensuite été présentée aux citoyens afin de l'enrichir de leurs idées d'actions, de leurs remarques et de leurs retours d'expérience. Ce temps d'atelier a permis un partage et des échanges libres pour les habitants, qui sont à la fois les bénéficiaires et les acteurs de ce projet.

Frise chronologique : les temps du projet



2

ATELIERS D'ÉLUS

3

ATELIER CITOYENS LIVRABLE FINAL

2022

juillet

août

septembre

octobre

novembre

décembre

Atelier 5

(Guinarthe-Parenties, 6 juillet 2022) :

Formulation des ambitions et du titre du projet

Lecture et analyse des orientations stratégiques du projet formulées lors des ateliers précédents et travail de synthèse.

Comité technique (Salies-de-Béarn, 1^{er} septembre 2022) :

Présentation du plan du projet de territoire finalisé et proposition d'animation pour l'atelier citoyens.

Comité technique (21 juillet 2022) :

Synthèse des résultats des ateliers d'élus et présentation méthodologique de la suite du projet (phase de consultation).

Atelier 4

(Guinarthe-Parenties, 10 juin 2022) :

Commerce, artisanat, innovation - Tourisme, culture et loisirs - Production, consommation, agriculture / élevage

Identification et formulation des orientations stratégiques à partir d'un travail sur des pistes d'actions.

Bureau (Salies-de-Béarn, 12 septembre 2022) :

Présentation du plan du projet de territoire aux élus et de l'animation prévue pour l'atelier citoyens.

Atelier citoyens (Sauveterre-de-Béarn, à La Station, 17 octobre 2022) :

Partage du projet de territoire et **échanges** avec les citoyens sur les axes du projet, leur contenu et les idées d'actions à conduire.

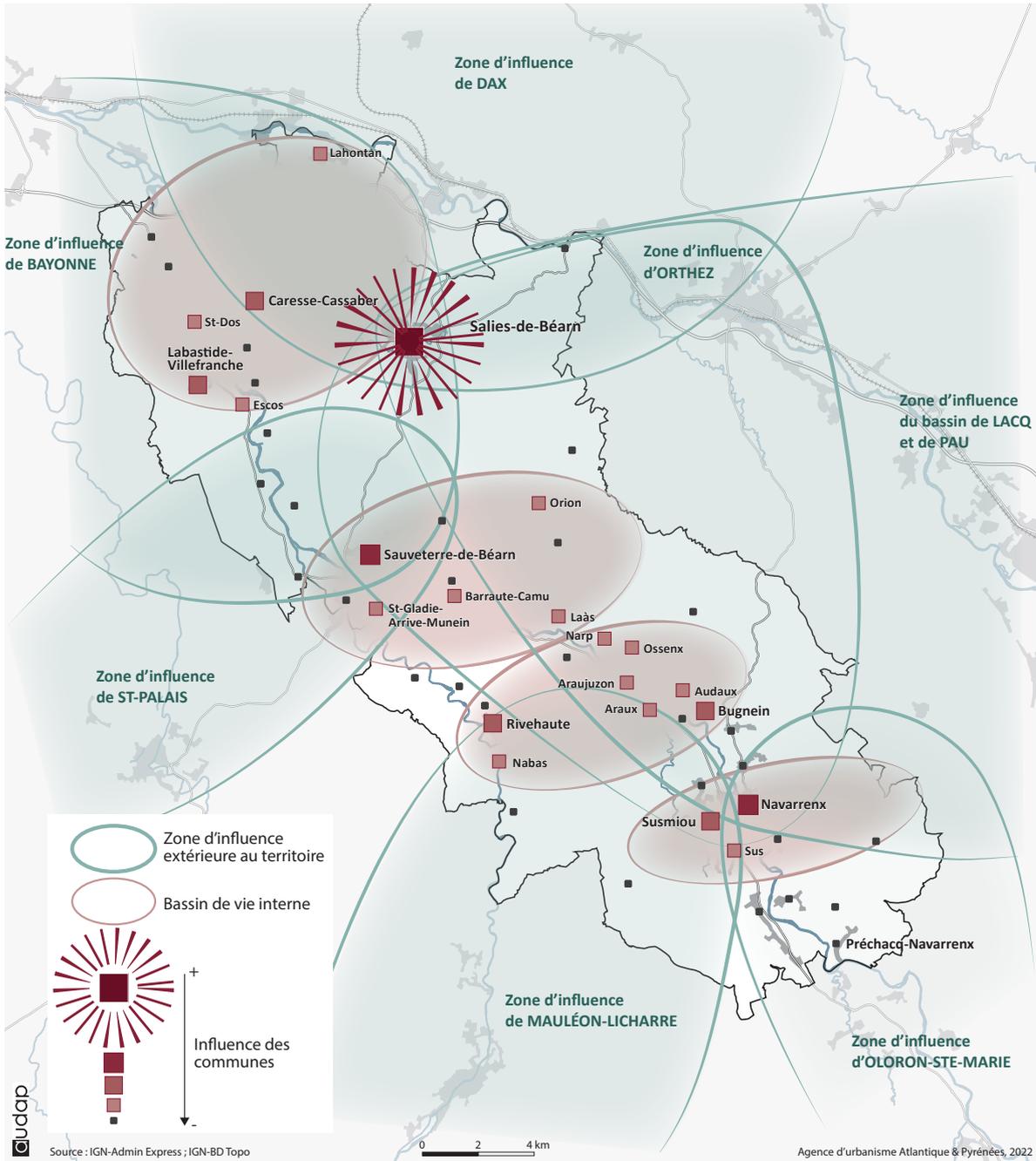
Conseil Communautaire (Guinarthe-Parenties, 2 décembre 2022) :

Présentation du projet de territoire aux élus.

Conseil Communautaire (janvier 2023, lieu et date à définir) :

Vote du projet.

Armature territoriale et polarités



2. Portrait du Béarn des gaves : un territoire rural singulier



Que ce soit en gave, en ruisseau ou en lac, Béarn des gaves regorge de lieux de pêche.

Un territoire rural sculpté par l'eau

Le Béarn des gaves se compose de cinquante-trois communes allant de moins de 50 habitants (Tabaille-Usquain) à plus de 4 500 habitants (Salies-de-Béarn). Il est marqué par la présence de gaves, de cours d'eau et d'un relief alternant entre plaines et coteaux. Majoritairement composé de terres agricoles et forestières, le territoire englobe une richesse de milieux et de biodiversité. Ces caractéristiques le mettent néanmoins à l'épreuve du changement climatique, des inondations et sécheresses qui peuvent parfois menacer les habitants, les biens, les activités et les paysages. Aussi, l'artificialisation des sols est un facteur pouvant impacter les caractéristiques du territoire.

4

sites Natura 2000, 1 terrain acquis par le conservatoire d'espace naturel (CEN), 3 espaces naturels sensibles (ENS), 11 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2.

CHIFFRES CLÉS :

- **53 communes.**
- 17 413 habitants en 2019.
- **44 200 hectares.**
- Occupation des sols en 2020 : urbains pour 7 %, forestiers pour 31 %, agricoles pour 60 % et naturels pour 2 %.
- **-670 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers en 20 ans pour devenir de l'urbain.**
- Potentiel de stockage carbone en forêt : 58 ktCO₂.



Un monde agricole confronté au problème actuel de reprise des exploitations et des fermes

La culture paysanne et le développement de l'agriculture sont des marqueurs du territoire. Historiquement, ces activités humaines ont façonné ces paysages d'entre-deux gaves. Aujourd'hui, on y trouve des exploitations pour l'élevage (Blonde d'Aquitaine, canard...), des champs de culture (maïs, céréales, vignes...) et du maraîchage, entre autres. Le territoire est marqué par la présence de nombreux labels valorisant les activités et savoir-faire locaux. Fort de cela, le Béarn des gaves est également connu pour sa gastronomie locale de qualité.

La part des agriculteurs sur le territoire est non négligeable mais risque cependant de diminuer en raison du vieillissement qui touche la profession et des problématiques de reprise d'exploitations et de fermes liées aux départs à la retraite.



10,6%

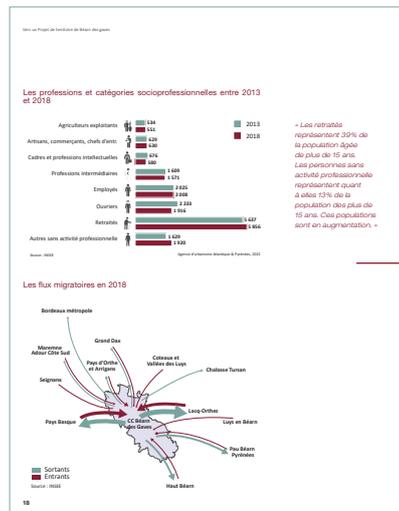
des emplois du Béarn des gaves sont des agriculteurs-exploitants (contre 2,9 % dans le département des Pyrénées-Atlantiques).

4,9%

des établissements actifs employeurs du Béarn des gaves sont dans le secteur agricole (contre 2,9 % dans le Département).

616

emplois dans le secteur agricole en 2018, soit -4,8 % d'emplois en 10 ans.



Télécharger la synthèse complète du diagnostic sur le site Internet de la CCBG <https://www.ccbearndesgaves.fr/>

Au-delà des bassins internes, les connexions se font également avec les intercommunalités voisines et les agglomérations de Pau et du Pays basque.

Un territoire rural composé de quatre bassins de vie entrecroisés, sous influence de territoires voisins

L'analyse du fonctionnement du territoire révèle l'existence de quatre bassins de vie. Bien que pourvoyeurs de relations de proximité pour leurs habitants grâce à la présence d'équipements et services de base, ceux-ci sont également entrecroisés. En effet, les connexions d'un bassin à l'autre se font naturellement pour des raisons professionnelles, scolaires ou bien de loisirs.

Les quatre bassins de proximité :

- Bassin 1 : au nord, autour de Carresse-Cassaber et Salies-de-Béarn
- Bassin 2 : au centre-ouest, autour de Sauveterre-de-Béarn
- Bassin 3 : autour de Rivehaute
- Bassin 4 : au sud, autour de Navarrenx et Susmiou



Au-delà des bassins internes, les connexions se font également avec les intercommunalités voisines et les agglomérations de Pau et du Pays basque. En effet, certains territoires comme l'Amikuze, au Pays basque, ou le sud des Landes et certaines communes, en particulier comme Orthez, Oloron et Lacq, attirent de nombreux travailleurs. Ceci explique les dynamiques des mobilités professionnelles : il y a plus de déplacements vers l'extérieur du territoire qu'à l'inverse. Cette vocation résidentielle se justifie en partie par des problématiques d'emplois et un manque de formation professionnelle. Les déplacements de proximité sont également contraignants à cause de la topographie, de la structure du réseau et du manque de transports alternatifs à la voiture. En résultent une grande dépendance à la voiture individuelle, des consommations énergétiques en lien étroit avec l'utilisation des énergies fossiles, ainsi que des émissions importantes de gaz à effet de serre.

CHIFFRES CLÉS :

- **6 495 actifs « résidants », dont 3 114 actifs « sortants » du Béarn des gaves (qui résident en Béarn des gaves, mais n'y travaillent pas).**
- Seulement 1 862 actifs « non résidants » (qui ne résident pas en Béarn des gaves, mais y travaillent).
- **Secteurs les plus consommateurs d'énergie : transports (211 GWh) et résidentiel (156 GWh).**
- Secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre : agricole (86 ktCO₂) et transports (67 ktCO₂).

Les activités se concentrent principalement dans les centres-bourgs, mais des spécificités économiques ponctuent le territoire

C'est le secteur de l'administration, de la santé et du social qui emploie le plus de travailleurs. En 2018, il représente 35,3 % de l'emploi du Béarn des gaves. Les secteurs de l'industrie et de la construction représentaient, quant à eux, 27 % des emplois en 2008 et plus que 20 % en 2018. Les principaux employeurs sont majoritairement situés dans les centres-bourgs (Navarrenx, Salies-de-Béarn et Sauveterre-de-Béarn), même si des activités de proximité demeurent néanmoins dans les villages, notamment en lien avec le secteur du commerce, des transports et des services.

7

employeurs principaux du territoire sur 8 basés à Salies-de-Béarn et 1 à Sauveterre-de-Béarn.

35%

des établissements actifs des gaves du Béarn des gaves sont dans le secteur agricole (contre 2,9 % dans le Département).

CHIFFRES CLÉS :

- **7 200 actifs pour 5 200 emplois en 2018 (indice de concentration de l'emploi inférieur à 1 [0,8] en 2018).**
- -389 emplois en 10 ans dans les secteurs « industrie et construction ».



Fête de la Blonde d'Aquitaine à Sauveterre-de-Béarn

Une identité touristique plurielle: thermale, patrimoniale et gastronomique

La sphère touristique et de loisirs est une autre spécificité territoriale avec de nombreuses activités parfois très ciblées et tournées vers le patrimoine naturel (...), architectural (...), historique (...)

L'économie du territoire est également marquée par l'activité thermale, notamment autour de Salies-de-Béarn, qui participe de l'activité hôtelière et de restauration locale.

Au-delà du seul thermalisme, la sphère touristique et de loisirs est une autre spécificité territoriale avec de nombreuses activités parfois très ciblées et tournées vers le patrimoine naturel (pêche, randonnées, sports d'eaux vives...), architectural (bastides, châteaux, cités...), historique (camp de Gurs, chemins de St-Jacques...) ou le patrimoine vivant (gastronomie et festivités locales).

20

établissements de tourisme de quatre types : hôtels, campings, villages vacances et résidences de tourisme.



CHIFFRES CLÉS :

- **150 000 touristes par an.**
- 9 hôtels, dont 1 classé 2 étoiles, 4 classés 3 étoiles et 4 non classés en 2022.
- **9 sites inscrits, 1 classé, 1 label « Plus Beau Village de France » et 1 label « Petite Cité de caractère ».**

└ Alignement sur rue



└ Façade en pignon



└ Maison bloc



Une population vieillissante en cours de renouvellement et un parc de logements peu adapté aux nouveaux modes de vie

La population est vieillissante au niveau national et il en est de même en Béarn des gaves. Sur plusieurs décennies jusqu'aux années 2000, le territoire a perdu des habitants. Néanmoins, des signes attestent d'une arrivée de jeunes familles dans le contexte récent et post covid. Le nombre de personnes par ménage évolue également et a tendance à diminuer avec, par exemple, une part grandissante des familles monoparentales en Béarn des gaves.

En parallèle, la maison individuelle, modèle du développement, représente toujours une part majoritaire des constructions. Les anciens logements (trop grands et mal isolés) ne sont plus adaptés à l'évolution de la population et aux besoins des ménages, notamment

des jeunes familles ou des personnes âgées. La vacance des logements augmente sur le territoire (même si des projets et investisseurs sont identifiés et devraient produire leur action à court et moyen termes). Enfin, si le nombre de ménages pouvant prétendre à un logement social grandit, aujourd'hui, l'offre ne suit pas la demande.

+165

*habitants entre 2008 et 2019
soit +1 % en 10 ans (solde naturel négatif entre 2008 et 2019).*

CHIFFRES CLÉS :

- **-1 524 habitants entre 1968 et 2019, soit -8 % en 50 ans.**
- +103 personnes de plus de 90 ans entre 2013 et 2018.
- **-258 personnes de moins de 15 ans entre 2013 et 2018.**
- +225 ménages d'une personne seule et +61 ménages monoparentaux entre 2013 et 2018.
- **76 % de résidences principales en 2018.**
- 11,7 % de logements vacants en 2018.
- **20,6 % des ménages en situation de précarité énergétique liée au logement.**
- 5,8 demandes en logement social pour 1 attribution en 2020.



Des activités et services nombreux, mais certains manques identifiés pour des populations spécifiques

Les adolescents, en particulier, n'ont pas de lieux spécifiques qui leur sont dédiés localement et sont peu la cible d'animations extra-scolaires ou estivales.

La population du Béarn des gaves bénéficie de nombreux services et équipements culturels et sportifs de proximité. L'animation culturelle et sportive est notamment assurée par un fort vivier d'associations locales. Néanmoins, le territoire fait face à des problématiques spécifiques, dont des insuffisances en termes de modes d'accueil pour la petite enfance et un manque d'initiatives en lien avec la parentalité. Par ailleurs, les adolescents, en particulier, n'ont pas de lieux spécifiques qui leur sont dédiés localement et sont peu la cible d'animations extra-scolaires ou estivales. Les personnes âgées ou isolées sont confrontées, également, à des problématiques d'éloignement des services, malgré les propositions que constituent l'Espace numérique et France services

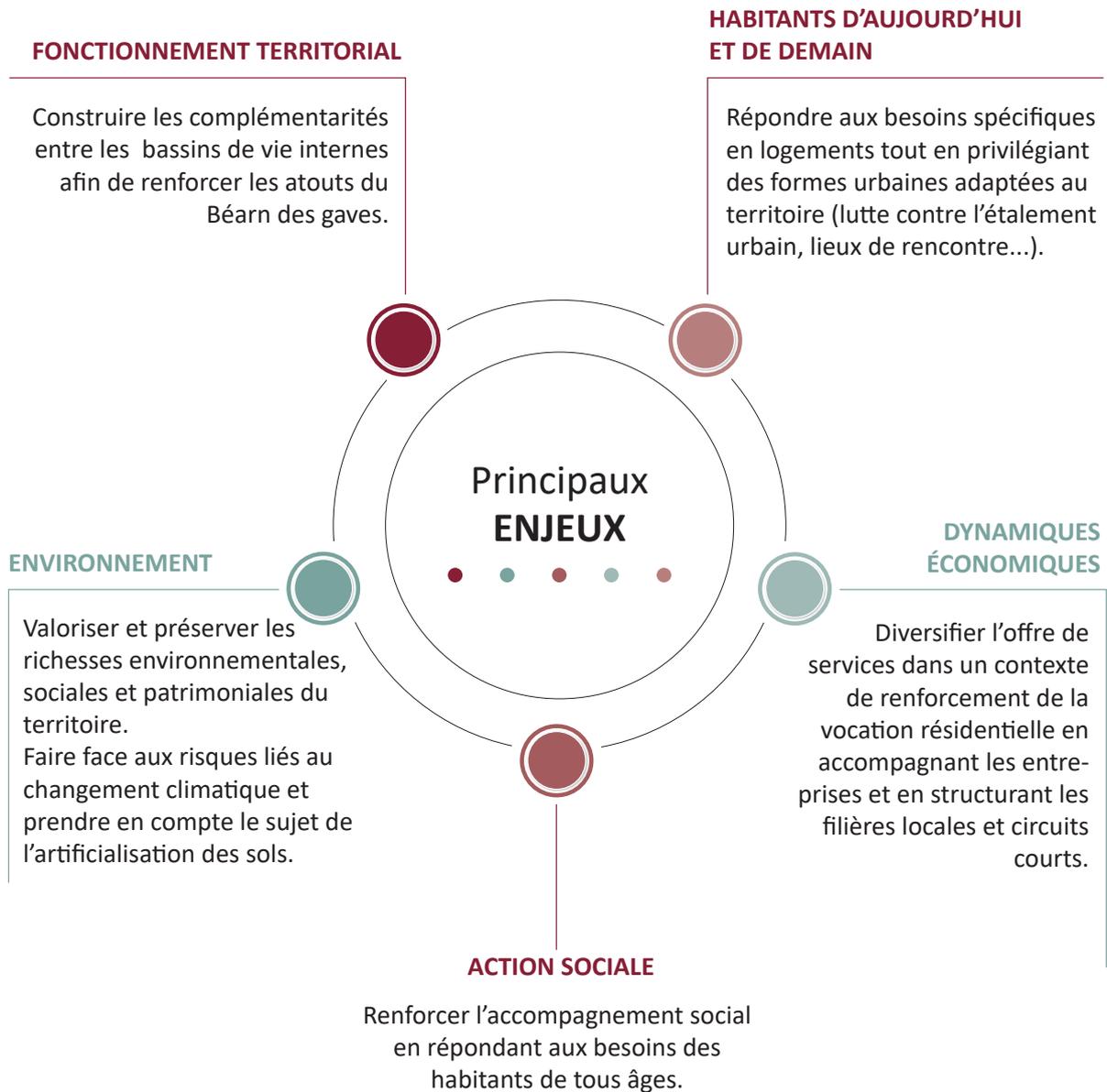
Béarn des gaves. Au niveau des soins et de la santé, aucun pédiatre ni spécialiste en gériatrie n'est référencé sur le territoire, les professionnels en ce domaine devant également faire face à la problématique de leur propre vieillissement. De nombreux défis attendent donc les acteurs du territoire pour faciliter et encourager son développement et son aménagement tout en faisant face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux actuels.

4

accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

CHIFFRES CLÉS :

- **2 723 allocataires en 2020.**
- +2,5 % par an d'allocataires depuis 2017.
- **49 assistants maternels, dont 34 % âgés de plus de 55 ans.**
- Taux de couverture en mode de garde en Béarn des gaves : 57,9 % (contre 65,6 % dans le Département).
- **4 écoles de musique et une offre sportive diversifiée.**
- 1 centre de santé et 1 maison pluridisciplinaire de santé.
- **17 médecins libéraux, dont 53 % ont plus de 50 ans.**
- 1 lieu d'accueil enfants-parents (Laep).
- **1 contrat local d'accompagnement à la scolarité.**
- 2 ludothèques, 1 ludotruck et 1 réseau jeux-jouets (RJJ).
- **7 bibliothèques, 1 cinéma et 2 piscines.**
- 1 Espace numérique sur 3 sites.
- **1 France services sur 3 sites.**
- 2 espaces de vie sociale (EVS).



3. Cinq grands enjeux comme défis à relever par le territoire

Suite au travail de diagnostic partagé par les élus lors des ateliers, ont été identifiés cinq grands enjeux relatifs à l'armature territoriale, à l'habitat et au logement, au développement économique, à l'action sociale et à l'environnement. Ce sont les grands sujets dont le projet de territoire veut se saisir grâce à la mise en œuvre d'une feuille de route qui y répond. Ils soulignent les incontournables pour une ruralité heureuse et audacieuse en Béarn des gaves.

5 grands enjeux pour 5 grands incontournables :

1. **Les complémentarités à renforcer** entre les bassins de vie entrelacés du territoire et l'équilibre à trouver avec les relations aux bassins de vie extérieurs.
2. **Les logements à adapter** pour permettre des parcours résidentiels, tout en préservant des formes urbaines de qualité et adaptées au territoire.
3. **Les réseaux d'acteurs à créer et les secteurs à développer** pour renforcer les activités locales et accroître l'attractivité du territoire.
4. **Les services à adapter** aux besoins de toutes les générations.
5. **Les ressources locales à mieux gérer**, tout en permettant un développement et un ménagement du territoire en s'adaptant aux effets du changement climatique.

Pour un accueil diversifié et qualifié :
exemple avec la crèche
Lous Petitous, à Auterrive.



4. Construction du projet de territoire : des « communs » à la « mise en commun »

Les principales valeurs identifiées par les élus sont la qualité de vie, la tranquillité et le bien-être. Les élus ont employé la formule : « Il fait bon vivre en Béarn des gaves », qui illustre bien l'ensemble de ces valeurs partagées.

Les « communs » du territoire : le socle du projet

Il est apparu comme une évidence pour les élus de débiter la construction du projet par une réflexion sur les « communs du territoire » pour révéler ce qui fait sens : « Quel est le socle que nous partageons en Béarn des gaves ? ».

Cette démarche consiste en l'identification des différentes valeurs communes portées par le territoire et ses acteurs. Ce sont les éléments rassembleurs sur lesquels les élus ont fondé leur projet. Ces « communs » sont les atouts territoriaux que les élus souhaitent fortifier par la mise en œuvre du projet. Cela passe également par la prise en compte des éventuels facteurs pouvant impacter ces atouts.

Afin d'illustrer cette démarche, le symbole de l'arbre a été choisi (en tant qu'être vivant et qui se développe sur du long terme). Ce sont ses racines et son tronc qui représentent ces « communs » partagés par l'ensemble des 53 communes.

Ainsi, les principales valeurs identifiées par les élus sont la qualité de vie, la tranquillité et le bien-être. Les élus ont employé la formule : « Il fait bon vivre en Béarn des gaves », qui illustre bien l'ensemble de ces valeurs partagées.

Ces trois valeurs sont basées sur les atouts du territoire qui peuvent évoquer l'ensemble du périmètre ou des lieux particuliers :

- le patrimoine naturel diversifié et la présence de l'eau (usages ludiques et touristiques, irrigation, thermalisme...);
- le patrimoine bâti et architectural caractéristique des paysages béarnais ;
- les terres agricoles et forestières qui composent des paysages exceptionnels, entre autres ;
- l'identité culturelle béarnaise ;
- l'échelle à « taille humaine », où la proximité entre les villages joue un rôle bénéfique pour les habitants et les usagers.

Cette base, constituée de valeurs collectives et alimentée par les études de diagnostic du territoire, a permis aux élus de rédiger la feuille de route du projet. Ils ont pris en compte les différents éléments pouvant impacter ces atouts pour mettre en œuvre un projet englobant et stratégique. Ainsi, les prix du foncier et de l'immobilier, l'artificialisation des sols, les pollutions ou autres nuisances sont intégrés dans la feuille de route territoriale. En allégorie, le plan d'actions devra favoriser le maintien des atouts de « l'arbre des communs » tout en lui permettant de se développer et de déployer de nouveaux bourgeons.

Des « communs » à la « mise en commun » : la condition de la réussite du projet

Une condition à la réussite de ce projet est le nécessaire passage « des communs », identifiés lors des ateliers de travail, à la « mise en commun » pour le territoire. La synergie entre les différents acteurs et l'Intercommunalité est indispensable dans cette mise en œuvre du projet. En effet, la mise en commun s'entend par le partage d'une vision claire et commune pour passer, dans un second temps, à une action de tous et pour tous. Cette notion fait appel au « ménagement » du territoire, qui se traduit par le « prendre soin » et se définit par la capacité des institutions de l'aménagement à autoréguler, c'est-à-dire à réévaluer en permanence les termes de leur action en fonction des forces en présence (Michel Marié, 1996). La vision partagée pour le développement territorial est d'impulser « une ruralité heureuse et audacieuse en Béarn des gaves ».

Ce passage « des communs à la mise en commun » est représenté symboliquement par la croissance de l'arbre. Plus cette mise en commun est effective, plus l'arbre peut grandir. Le tronc des communs devient alors plus large et la cime de l'arbre s'épaissit grâce à la multiplication des branches et des feuilles. L'avenir du territoire, la « ruralité heureuse et audacieuse en Béarn des gaves », est donc représenté par un arbre qui atteint un âge adulte, plein de vie, imposant et harmonieux.

Définitions & citations

Biens communs territoriaux

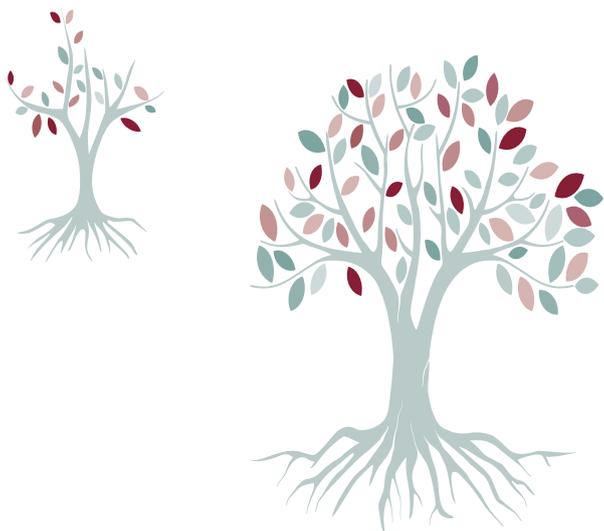
Selon Alberto Magnaghi, la notion de biens communs territoriaux comprend des aspects immatériels (des savoirs environnementaux, des modèles socio-culturels locaux, des milieux socio-économiques...) et des aspects matériels (des paysages urbains et ruraux, des infrastructures...) ; elle renvoie plus particulièrement à la question des ressources et de la valeur d'usage.

--
Alberto Magnaghi, né à Turin en 1941, fondateur et président de la Société des territorialistes (Società dei territorialisti), est surtout connu en France pour son ouvrage « Le Projet local » (Magnaghi 2003).

Ménagement

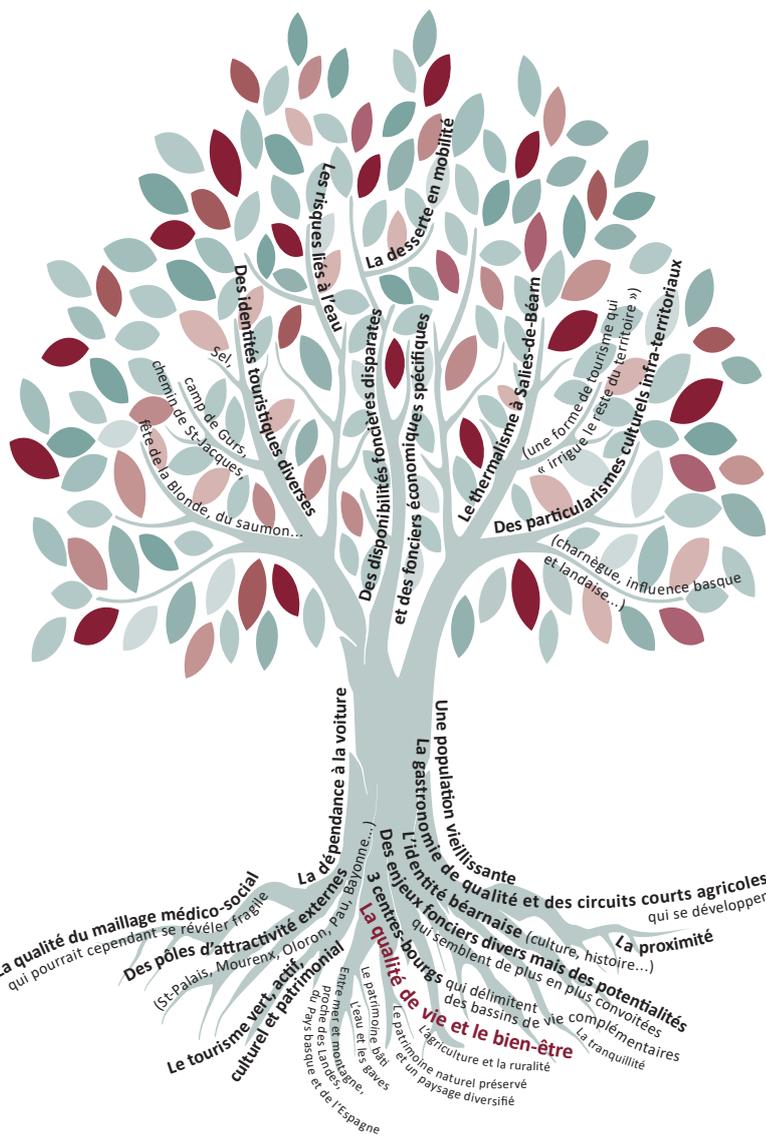
Pour Thierry Paquot, ménager relève d'une attitude souple, ouverte, discrète, adaptable, efficace, soucieuse d'accroître l'autonomie des habitants, humains et non humains, et le respect du déjà-là en privilégiant les interrelations entre les éléments constitutifs d'un même ensemble.

--
Thierry Paquot, né en 1952 à Saint-Denis, est un philosophe français, professeur émérite à l'Institut d'urbanisme de Paris, auteur d'une soixantaine d'ouvrages sur la ville et l'urbain, l'espace et le lieu, le territoire et le temps, l'utopie et l'écologie.



Le passage « des communs à la mise en commun » est représenté symboliquement par la croissance de l'arbre.

(...) la mise en commun, c'est le partage d'une vision claire et commune pour passer dans un second temps à une action de tous et pour tous (...)



Une ruralité audacieuse comme avenir pour le Béarn des gaves

Le projet de ruralité audacieuse en Béarn des gaves s'appuie sur tous les communs du territoire pour les renforcer et en développer de nouveaux grâce aux synergies à l'œuvre ou à créer entre tous les acteurs du territoire et l'Intercommunalité.

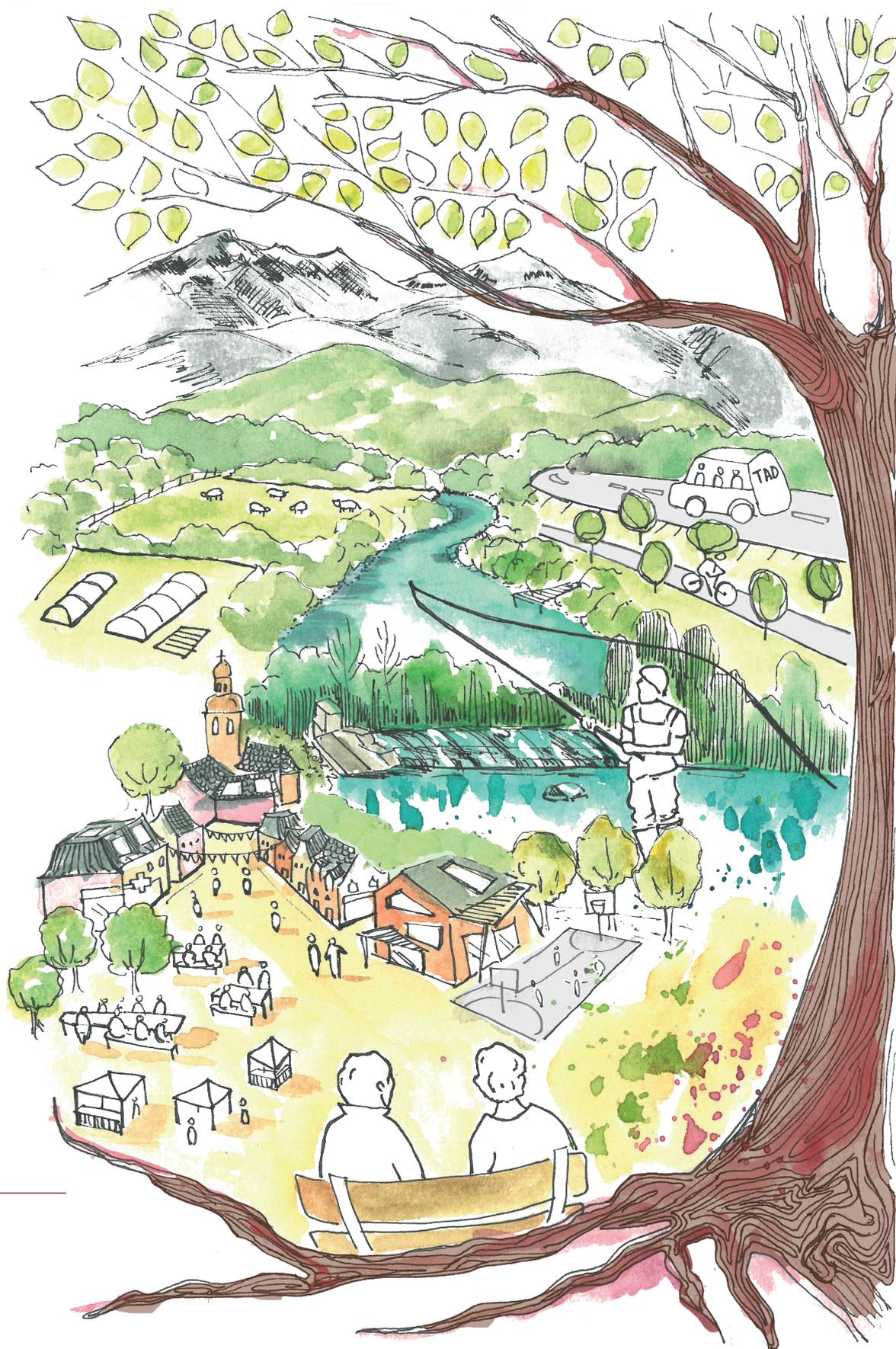
Pour les élus de la Communauté de communes, la « ruralité » correspond à maintenir le monde paysan qui offre au Béarn des gaves une alimentation locale et des paysages entretenus. C'est également conserver et développer les relations de proximité à l'œuvre sur le territoire, en renforçant la solidarité entre les habitants actuels et futurs.

Une ruralité « heureuse » en Béarn des gaves, c'est également garantir le maintien des fondements du « bien-vivre ». Cela passe notamment par la préservation des ressources naturelles, dont les terres agricoles, face aux enjeux climatiques et énergétiques. C'est également préserver la convivialité locale à l'œuvre grâce aux événements culturels, sportifs, gastronomiques et festifs. En définitive, la « ruralité heureuse » cultive son authenticité, qui se ressent à la fois dans la manière de vivre et aussi dans les usages et coutumes des habitants.

Enfin une ruralité « audacieuse » vise à renforcer le dynamisme territorial en répondant aux problématiques actuelles et futures des familles, des personnes âgées et des travailleurs. Ceci soulève également l'enjeu de l'accueil de population à long terme. Pour y répondre, ce projet entend faire progresser l'emploi, les initiatives économiques traditionnelles comme innovantes, les formations et adapter les logements aux différents besoins de la population. L'objectif est aussi d'offrir aux habitants des aménagements, des services et événements multiples et de qualité, à l'image du « bien-vivre » à l'œuvre en Béarn des gaves.

Aller vers la « ruralité heureuse et audacieuse », c'est bien l'intention poursuivie par l'élaboration de cette feuille de route politique intercommunale. Pour ce faire, les élus, citoyens, et techniciens de l'intercommunalité ont construit un plan de 95 actions s'appuyant sur quatre piliers : le bien-vivre, l'économie locale, l'habitat adapté et le cadre de vie.

Aller vers la « ruralité heureuse et audacieuse », c'est bien l'intention poursuivie par l'élaboration de cette feuille de route politique intercommunale. Pour ce faire, les élus, citoyens et techniciens de l'Intercommunalité ont construit un plan de 95 actions s'appuyant sur quatre piliers : le bien-vivre, l'économie locale, l'habitat adapté et le cadre de vie.



Croquis d'interprétation
de la ruralité audacieuse,
où il fait bon vivre.



Le bien-vivre est le socle même du Béarn des gaves ; en garantir sa pérennité est donc une condition de réussite du projet.

Pour une ruralité audacieuse en Béarn des gaves :

5. la feuille de route du projet

Le projet de territoire est transversal et organisé en quatre ambitions faisant appel à des orientations stratégiques diverses, parfois à des compétences différentes.

C'est à travers la mise en œuvre des actions de ces quatre ambitions que le territoire tendra vers une ruralité heureuse et audacieuse : en agissant pour garantir le bien-vivre en Béarn des gaves ; en soutenant et développant l'économie locale en s'appuyant sur le triptyque agriculture, tourisme, commerces et savoir-faire locaux ; en développant un habitat adapté à tous les âges ; et en assurant un cadre de vie de qualité aux habitants, visiteurs et professionnels du territoire.

Toutes ces ambitions font appel aux « communs du territoire », en les valorisant, en les préservant et en s'appuyant sur eux pour dérouler le plan d'actions. D'autre part, elles prévoient la mise en œuvre d'actions innovantes ou bien le renforcement du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

. **Ambition 1**

» **GARANTIR LE BIEN-VIVRE EN BÉARN DES GAVES**

. **Ambition 2**

» **AGRICULTURE, TOURISME, COMMERCE ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX : SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE**

. **Ambition 3**

» **VERS UN HABITAT ADAPTÉ À TOUS LES ÂGES**

. **Ambition 4**

» **ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ AUX HABITANTS, VISITEURS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE**

Ambition 1

Garantir le bien-vivre en Béarn des gaves

Le bien-vivre est le socle même du Béarn des gaves ; en garantir sa pérennité est donc une condition de réussite du projet. Ici, le bien-vivre est décliné en termes de services dédiés à toutes les générations. Afin de garantir le bien-vivre pour tous, la CCBG peut prendre la position de « facilitatrice » pour relier les démarches et faire vivre les réseaux d'acteurs.

» Orientation 1 : Accompagner la petite enfance par le maintien d'une offre d'accueil complémentaire et diversifiée et faciliter l'accès à l'information des familles

- ◇ Créer un observatoire de la petite enfance afin d'analyser, anticiper et adapter les besoins futurs en mode d'accueil.
- ◇ Renforcer le travail coopératif avec le relais petite enfance (RPE) dans un objectif de gestion prévisionnelle des emplois et valoriser le métier des assistants maternels.
- ◇ Poursuivre l'engagement de la CCBG auprès des structures de la petite enfance et accompagner le projet de micro-crèche à Sauveterre-de-Béarn.
- ◇ Mettre en place un « guichet unique » afin d'informer les parents/futurs parents sur les modes d'accueil et les aides financières existantes.

» Orientation 2 : Adapter le service public aux besoins des familles et des jeunes

- ◇ Évaluer le besoin d'une extension des périodes d'ouverture des ALSH en août.
- ◇ Développer des projets éducatifs et pédagogiques spécifiques aux enfants de 10-12 ans dans les ALSH du territoire.
- ◇ Initier une réflexion collective pour la création d'un projet « jeunesse » itinérant sur les thématiques de prévention, santé, orientation scolaire, mobilité, citoyenneté...
- ◇ Inciter les associations du territoire à proposer des animations pour les adolescents.
- ◇ Travailler la complémentarité entre les projets « jeunesse » des communes et de la CCBG.

- ◇ Poursuivre le soutien aux ludothèques et coordonner leurs actions.
- ◇ Former les professionnels des structures à l'accueil des enfants/jeunes ayant des troubles du comportement et/ou en situation de handicap.
- ◇ Renforcer les projets passerelles entre les établissements accueillant des enfants et des jeunes en situation de handicap et les structures dites « ordinaires ».

» Orientation 3 : Développer une offre de services à destination des familles

Action relevant d'idées citoyennes



- ◇ Évaluer les besoins et les attentes des parents (attention particulière à porter aux parents d'enfants en situation de handicap).
- ◇ Recenser les actions et les services dans un guide d'accueil à destination des parents et des aidants.
- + Poursuivre la valorisation et la communication autour de « France services Béarn des gaves ».
- ◇ Poursuivre et renforcer la mise en réseau des partenaires en faveur d'une politique familiale coordonnée sur le territoire.
- ◇ Accompagner les espaces de vie sociale (EVS) dans le développement d'actions intergénérationnelles et de parentalité.
- ◇ Accompagner la professionnalisation de la communication des acteurs de la vie sociale.

La communauté de communes du Béarn des gaves a adopté la compétence « soutien à l'enseignement musical » avec, notamment, la gestion directe d'une école de musique à Salies-de-Béarn.



» **Orientation 4 : Poursuivre le processus de maillage et de « défense » des services de proximité**

- ◇ Préserver et développer les services et les infrastructures existants.
- ◇ Réinventer les lieux de convivialité et de rencontres.
- ◇ Encourager et faciliter l'installation des médecins généralistes, en lien avec Présence médicale 64, et des praticiens du médico-social (sage-femme, psychomotricien, auxiliaire de vie, orthophoniste...).

» **Orientation 5 : Favoriser le bien-vieillir en adaptant les services proposés**

- ◇ Communiquer sur l'offre de formation aux métiers de l'accompagnement en s'appuyant sur les établissements d'enseignement et organismes de formation du territoire et les acteurs de l'emploi et de la formation.
- ◇ Encourager les échanges de pratiques et d'expériences entre professionnels intervenant au domicile de la personne âgée ou dépendante.
- ◇ Soutenir techniquement et financièrement l'adaptation du domicile aux besoins des personnes âgées.

» **Orientation 6 : Positionner la Communauté de communes comme facilitatrice du bien-vivre**

- ◇ Renforcer l'information concernant les différents services médico-sociaux et de soutien aux aidants sur le territoire sur le site Internet de la CCBG et dans sa communication digitale.
- ◇ Communiquer sur les plateformes d'achats de produits locaux et sur la qualité de l'offre alimentaire et artisanale distribuée localement.
- ◇ Favoriser l'action associative et participer à la communication des manifestations soutenues par la CCBG.
- + Favoriser la concertation citoyenne sur le territoire.
- + Soutenir la proposition d'animations intergénérationnelles.

Ambition 2

Agriculture, tourisme, commerce et savoir-faire locaux : soutenir et développer l'économie locale

Ce triptyque est le fondement-même du développement économique du Béarn des gaves, basé sur certains atouts « naturels » et savoir-faire locaux. Le projet de territoire vise ici à faire éclore une politique de développement adaptée qui se traduira par l'élaboration d'une stratégie foncière, tout en visant de nouveaux secteurs. Afin d'aller plus loin et d'innover dans le secteur économique, la CCBG se doit d'être un soutien aux acteurs et filières locales à pérenniser, développer ou inventer ; et finalement être fédératrice à travers l'instauration d'événements pouvant réunir les professionnels du territoire, les faire échanger, partager des expériences, voire créer de nouvelles dynamiques.

» Orientation 1 : Mener une stratégie foncière dans le respect des enjeux de transition écologique

- ◇ Réhabiliter les friches industrielles et commerciales pour produire de l'offre foncière.
- ◇ Recenser les potentialités foncières communales liées à la vacance commerciale en rez-de-chaussée.
- ◇ Identifier le foncier adéquat, en vue de générer de la réserve foncière et créer des zones d'activités.
- + Mener une réflexion quant à la prise de compétence « planification urbaine » à travers le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) pour s'assurer de la cohérence de la stratégie foncière.
- + Contribuer à un urbanisme intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

» Orientation 2 : Maintenir et développer une agriculture vertueuse locale et valoriser son rôle économique et socio-environnemental

- ◇ Promouvoir les productions locales sous signe officiel de qualité (Blonde d'Aquitaine, Sel de Salies...).
- ◇ Participer aux actions de structuration des filières et au maintien de l'activité par l'installation de nouveaux agriculteurs, en lien avec la Chambre d'agriculture et les syndicats.
- ◇ Promouvoir l'offre existante en circuits courts, ainsi qu'animer et accompagner les acteurs investis dans ces démarches.

- ◇ Accompagner la diversification de l'activité agricole par de l'animation et de la communication, et promouvoir les initiatives en place relatives à l'agritourisme.
- + Maintenir les pratiques de renaturation des espaces, de préservation des prairies et de plantation de haies et bosquets en tant qu'acteur public et auprès des acteurs privés.
- ◇ Participer à l'éducation à l'alimentation et favoriser les produits locaux dans la restauration collective via l'action du projet alimentaire et agricole territorial (PAAT) porté par le pays de Béarn.

» Orientation 3 : Soutenir l'entrepreneuriat, la création et le développement d'activités en Béarn des gaves

- + Renforcer et valoriser les services de proximité et savoir-faire locaux, et soutenir leurs requalifications et diversifications.
- ◇ Fédérer les acteurs locaux et structurer les filières en lien avec les chambres consulaires.
- ◇ Créer des évènements pour fédérer les acteurs économiques du territoire et communiquer autour de ces derniers.
- ◇ Soutenir les initiatives du club d'entrepreneurs du Béarn des gaves « L'Envol » et/ou mettre en place un forum annuel des entreprises du territoire.
- ◇ Consolider l'offre de financements de la CCBG et l'orientation vers les partenaires cofinanceurs.
- ◇ Accompagner le développement du « secteur tertiaire » par la création d'espaces de bureaux et de coworking.
- + Contribuer à la mise en œuvre d'un observatoire de l'immobilier d'entreprises.



Maintenir les pratiques de renaturation des espaces, de préservation des prairies et de plantation de haies et bosquets en tant qu'acteur public et auprès des acteurs privés.

» **Orientation 4 : Stimuler une dynamique économique locale basée sur la collaboration et les démarches innovantes**

- ◇ Consolider le Fablab comme lieu d'innovation et de formation des publics.
- ◇ Soutenir l'entrepreneuriat féminin.
- ◇ Poursuivre le développement, la communication et l'évaluation du dispositif e-Mercat.
- ◇ Promouvoir le développement de l'économie circulaire et collaborative, d'initiatives durables et de pratiques numériques responsables.
- ◇ Encourager la sobriété énergétique, la production d'énergies renouvelables et la mutation du tissu industriel et artisanal.

» **Orientation 5 : Affirmer et renforcer le tourisme « nature, de patrimoine et bien-être » en Béarn des gaves**

- ◇ Conforter l'identité culturelle du Béarn des gaves auprès des professionnels, des habitants et des touristes.
- ◇ Accompagner les acteurs du tourisme dans la promotion du territoire et impliquer les habitants dans cette communication.
- ◇ Accompagner l'émergence de nouveaux événements et pérenniser le soutien à la dynamique associative actuelle.
- ◇ Sensibiliser et accompagner les acteurs privés pour renforcer la qualité de l'hébergement touristique.
- ◇ Développer l'offre à destination des touristes et de la population locale autour de l'itinérance (pédestre, équestre et cycliste).
- + Poursuivre le développement de l'éco-tourisme et encourager les éco-pratiques sur le territoire.
- + Veiller à la préservation de l'activité locale de pêche au saumon.

Développer l'offre à destination des touristes et de la population locale autour de l'itinérance (pédestre, équestre et cycliste).





Prioriser la transformation du bâti existant dans l'optique d'adaptation aux changements climatiques, ici à Navarrenx

Ambition 3

Vers un habitat adapté à tous les âges

Une des questions majeures soulevées lors de l'élaboration du projet de territoire est celle relative au logement : comment se loger en Béarn des gaves lorsqu'on s'installe sur le territoire ? Comment pouvoir passer d'un logement à un autre en fonction de son parcours de vie ? Comment adapter les logements aux invalidités, aux handicaps et, tout simplement, au vieillissement des habitants ? Comment proposer des logements abordables pour les populations et comment leur permettre d'accéder à la propriété ? Au-delà de la seule question du logement, c'est celle de son implantation et du développement plus général de l'habitat qui est posée. Elle est en lien avec différentes politiques telles que l'aménagement du territoire ou encore la mobilité. Ce sont donc des réflexions globales à porter pour renforcer le cadre de vie de qualité du Béarn des gaves.

» Orientation 1 : Élaborer une stratégie foncière et prioriser la transformation du bâti existant dans l'optique d'adaptation aux changements climatiques

- ◇ Recenser, auprès des maires, l'état du parc de logement, notamment de la vacance, de l'insalubrité, de l'habitat secondaire et du potentiel de transformation du patrimoine, sur l'ensemble du territoire.
- ◇ Encourager la division des bâtis de grandes dimensions et leur rénovation afin d'y développer des logements de type T1 à T3, répondant aux besoins des jeunes actifs, des familles monoparentales, des couples sans enfant ou des personnes seules.
- ◇ Poursuivre la dynamique en cours de changement d'usage de certains bâtiments.
- + Encourager les changements d'usage en matière de consommation d'eau et d'énergies dans les bâtiments publics comme privés.
- ◇ Promouvoir le développement d'une offre d'hébergements touristiques durables.
- ◇ Encourager la préservation des patrimoines historiques.
- ◇ Amorcer la réflexion sur la planification intercommunale.
- ◇ Initier une réflexion avec des territoires voisins à propos de l'hébergement des travailleurs saisonniers pour trouver des réponses/solutions partagées.

» **Orientation 2 : Proposer une offre attractive par la reconquête du logement vacant et la sensibilisation des bailleurs**

- ◇ Pérenniser et développer l'ingénierie technique et financière à disposition (France Rénov', partenariat avec le Département dans le cadre du PIG « Bien chez soi »...) pour favoriser la rénovation en Béarn des gaves.
- ◇ Informer les propriétaires privés porteurs de projets de l'ingénierie technique et financière à disposition et des pratiques et concepts innovants.
- ◇ S'appuyer sur la dynamique PVD et son réseau de partenaires pour développer un programme de soutien à la rénovation de l'habitat, sur l'ensemble du Béarn des gaves, en faveur des publics ciblés et d'une préservation du patrimoine.

» **Orientation 3 : Favoriser l'installation des jeunes et soutenir le bien-vieillir en accompagnant les projets innovants d'habitat**

- ◇ Favoriser l'accès à la propriété en développant le réseau privé-public.
- ◇ Encourager les projets pilotes innovants et favoriser la prise en compte du handicap et la mixité sociale et fonctionnelle (habitat inclusif, intergénérationnel...).
- ◇ Diversifier l'offre de logement en l'adaptant aux besoins évolutifs de la population et au handicap (jeunes, seniors, personnes à mobilité réduite...).



S'appuyer sur la dynamique PVD et son réseau de partenaires pour développer un programme de soutien à la rénovation de l'habitat, sur l'ensemble du Béarn des gaves, en faveur des publics ciblés et d'une préservation du patrimoine, comme ici à Sauverterre-de-Béarn

Ambition 4

Assurer un cadre de vie de qualité aux habitants, visiteurs et professionnels du territoire

Les différentes composantes naturelles du territoire sont les piliers du cadre de vie de qualité. Néanmoins, s'ils ne sont pas maîtrisés ou s'ils ne sont pas développés au regard des enjeux d'adaptation au changement climatique, ces atouts représentent aussi des contraintes. Cette ambition vise à approfondir certaines politiques déjà bien ancrées sur le territoire, comme la gestion des déchets, ou bien à prendre en compte des éléments plus éloignés des compétences classiques de la Communauté de communes, tels que la préservation des paysages ou le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces.

» Orientation 1 : Pérenniser la qualité des paysages et préserver les ressources

- ◇ Contribuer à la préservation de la ressource en eau potable en partenariat avec les collectivités du Béarn ou du département.
- ◇ Amorcer la réflexion pour l'intégration des compétences « eau et assainissement » fixée par la loi en 2026.
- ◇ Sensibiliser les propriétaires forestiers au rôle de leur forêt et à une gestion durable.
- ◇ Créer ou améliorer les aménagements de lieux d'espace de vie extérieurs (végétalisation, îlots de fraîcheur, urbanisme favorable à la santé...).
- ◇ Soutenir les actions en faveur de la lutte contre les inondations, portées par les syndicats de gestion des rivières et les partenaires divers.
- ◇ Participer à la structuration d'une filière bois locale en partenariat avec les collectivités voisines et le pays de Béarn.
- + Favoriser la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions (matériaux, esthétique...) en participant à l'élaboration d'une charte architecturale et paysagère du Béarn des gaves.

» **Orientation 2 : Favoriser le développement des énergies renouvelables et des pratiques éco-responsables**

- ◇ Faire un état des lieux énergétique des bâtiments dans un objectif économique et de sobriété énergétique.
- + **Etudier les opportunités de développement du photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables sur le territoire.**
- ◇ Recueillir les retours d'expériences des installations de bornes de recharge électriques (pour les voitures et les vélos électriques) présentes sur le territoire et mener une veille active sur les appels à projet.
- ◇ Expérimenter ou poursuivre l'installation de bornes de recharge sur des lieux caractéristiques.

» **Orientation 3 : Poursuivre les efforts de réduction des déchets et encourager les bonnes pratiques**

- ◇ Mettre en place l'extension des consignes de tri.
- ◇ Poursuivre la communication sur la redevance incitative.
- ◇ Poursuivre et développer les actions relatives à la prévention des déchets en s'appuyant sur le réseau des ambassadeurs du tri.
- ◇ Encourager la mise en place de lieux de compostage partagés.
- ◇ Encourager la mise en place de circuits de reprise agréés pour favoriser le recyclage et le réemploi en déchetteries (REP).
- + **Œuvrer à la valorisation des déchets verts.**

» **Orientation 4 : Encourager les mobilités douces et réduire l'usage de la voiture**

- ◇ Encourager la mobilité douce à l'échelle communale.
- ◇ Mettre en place un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire.
- ◇ Proposer un service de transport à la demande (TAD) en Béarn des gaves.
- ◇ Encourager et accompagner les mobilités alternatives à l'autosolisme (co-voiturage...).
- ◇ Faciliter l'accès aux gares et aux espaces multimodaux via le TAD.

LA BOÎTE À IDÉES CITOYENNE

GARANTIR LE BIEN-VIVRE

- S'adresser directement aux jeunes et aux familles afin de bien cibler leurs besoins (en matière de services, d'animations, d'équipements...).
- Développer des moyens de communication adaptés aux personnes âgées et isolées (par exemple : porte à porte, forum sur le site Internet de la CCBG, relai des informations par les maisons de santé...).

AGRICULTURE, TOURISME, COMMERCE ET SAVOIR-FAIRE LOCAUX : SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE

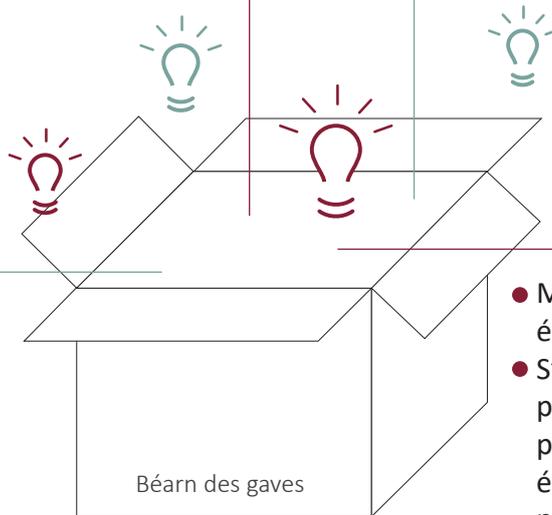
- Intégrer la participation citoyenne au processus d'élaboration de la stratégie économique.

VERS UN HABITAT ADAPTÉ À TOUS LES ÂGES

- Amorcer la réflexion sur la planification intercommunale.
- Organiser un groupe de travail sur le sujet des habitats dits « allégés » tels que les *tiny house*.
- Organiser des groupes d'échanges avec les collectivités voisines sur les questions de l'habitat secondaire.

ASSURER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ AUX HABITANTS, VISITEURS ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

- Mettre en place un plan climat air énergie territorial (PCAET).
- S'inspirer de démarches déjà présentes sur d'autres territoires pour faciliter l'accès aux services / événements du territoire en proposant des trajets à 1 euro, voire gratuit, pour les habitants.
- Mettre à disposition des transports en commun lors d'occasions spécifiques (ex : sorties à la plage / découverte...).
- Idées d'actions pour la prévention des déchets : encourager la vente en vrac, expérimenter la mise en place de produits consignés...



Béarn des gaves



© AdDT Béarn Pays basque

Les outils de mise en œuvre du projet:
l'élargissement des compétences, la coopération, la
participation citoyenne et la planification...

6. Guide pour la mise en œuvre du projet de territoire

Afin de concrétiser la mise en œuvre de ce plan d'actions ambitieux, l'Intercommunalité se dote d'un mode opératoire spécifique et d'outils adaptés.

Mode opératoire pour la mise en œuvre du projet

Le pilotage stratégique du projet

La Communauté de communes souhaite que ce projet soit évolutif et dynamique dans le temps. Pour cela, chaque année, les élus décideront des actions à mener dans l'année ou, le cas échéant, sur une durée plus longue, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (DOB). Les services techniques réaliseront les fiches projet correspondantes. La mise en œuvre de ces dernières et du projet de territoire sera évaluée annuellement. Ce bilan permettra de faire le point sur l'état d'avancement des actions et leur concrétisation, et de définir les actions prioritaires pour l'année suivante.

La Communauté de communes souhaite que ce projet soit évolutif et dynamique dans le temps. Pour cela, chaque année les élus décideront des actions à mener dans l'année ou, le cas échéant, sur une durée plus longue, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Certaines actions pourront aussi être mises en œuvre directement dans le cadre de politiques publiques ou de programmes spécifiques (Petites Villes de demain, convention territoriale globale, etc.). Ces démarches parallèles devront donc bien être prises en compte chaque année dans le plan de travail et dans les bilans.

Le rôle de la communauté de communes du Béarn des gaves

Si la CCBG n'est pas l'unique maître d'ouvrage de ces actions, il n'en demeure pas moins qu'elle jouera différents rôles déterminants dans leur réalisation :

- **Elle peut gérer** la mise en œuvre de certaines actions. C'est-à-dire que, via ses compétences intercommunales, la CCBG sera en capacité de porter un projet, de l'élaborer et de le mettre en œuvre sur le territoire. Les techniciens des services en question seront donc les principaux gestionnaires des actions en lien avec le/la vice-président(e) et la commission référente.
- **Elle peut coordonner** différents acteurs contribuant collectivement ou successivement à la mise en œuvre d'une action. Elle devra alors identifier des porteurs de projet spécifiques (acteurs du territoire ou autres structures compétentes), animer ces réseaux d'acteurs et s'assurer du bon déroulement du projet par un suivi méticuleux.

- **Elle peut accompagner** la mise en œuvre d'une action, via la diffusion de conseils techniques et financiers à des acteurs souhaitant se lancer dans des projets. Elle peut s'appuyer sur les guichets uniques existants ou mutualisés avec d'autres territoires, et peut envisager d'en créer de nouveaux sous différentes formes, si la demande existe.
- **Elle peut communiquer** sur des initiatives à mener sur le territoire en faisant part de retours d'expériences concluants, en promouvant des initiatives locales, en les valorisant à travers des expositions ou via ses moyens classiques de communication (site Internet, lettre d'information, réseaux sociaux...).
- **Elle peut sensibiliser** certains acteurs à la mise en œuvre d'actions spécifiques. Pour cela, différents moyens peuvent être utilisés : les réunions, les ateliers ou groupes de travail, les visites de terrain, la création de supports pédagogiques de communication...
- **Si elle en a la capacité, elle peut également investir** pour mettre en œuvre certaines actions, notamment en y contribuant financièrement via les fonds intercommunaux, ou en répondant à des appels à projets (AAP) ou à des appels à manifestation d'intérêt (AMI). Pour cela, les agents des différents services de la CCBG pourront réaliser des veilles sur ces opportunités de financements.

Au-delà du seul pilotage stratégique du projet et des différents rôles qu'elle peut jouer, la CCBG peut également s'appuyer sur différents outils pour mettre en œuvre sa feuille de route.

Outils de mise en œuvre du projet

L'élargissement des compétences de la Communauté de communes

Ce projet repose sur la mise en cohérence des politiques publiques associées aux compétences de la CCBG. Or, certaines actions proposées font appel à des compétences plus larges ou inexistantes à ce stade : « Étudier les opportunités de développement du photovoltaïque et d'autres énergies renouvelables sur le territoire » fait par exemple appel à une compétence environnementale et énergétique ou encore « Amorcer la réflexion sur la planification intercommunale » à une compétence, ici, de planification et d'urbanisme. Une réflexion sur de nouvelles prises de compétences serait alors à envisager, en fonction des priorités et des moyens disponibles (humains et financiers) de la CCBG.

La coopération : faire appel à des partenaires et tisser des alliances

Pour mettre en œuvre son plan d'actions, la CCBG pourra s'appuyer sur d'autres structures telles que : l'agence de l'eau Adour-Garonne, concernant la désimperméabilisation, la préservation de zones humides et l'irrigation en agriculture ; l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ade-me), comme soutien pour des actions en faveur de la transition écologique ; Pôle Emploi, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins spécifiques du territoire en faveur de l'emploi ; la région Nouvelle-Aquitaine, pour ses contributions en matière d'emploi, de jeunesse, d'aménagement du territoire, de développement économique... ; le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et l'Audap,

Le développement de la participation citoyenne est une demande exprimée par les habitants rencontrés lors de l'élaboration du projet de territoire. Ce développement permettrait une appropriation du projet à l'échelle locale.

pour des conseils et études en planification, aménagement, architecture, urbanisme et environnement...

Plus largement, de nouvelles collaborations pourraient émerger entre la CCBG et des structures ou partenaires qualifiés en la matière.

Partir des usagers ou renforcer la participation citoyenne

Le développement de la participation citoyenne est une demande exprimée par les habitants rencontrés lors de l'élaboration du projet de territoire. Ce développement permettrait une appropriation du projet à l'échelle locale. Des dispositifs pour accompagner cette concertation pourraient être imaginés (marches sensibles, ateliers, réunions, enquêtes...).

Maîtriser le développement du territoire par les outils de planification

D'autres actions pourraient être traduites via la planification territoriale. Il s'agit d'un outil réglementaire et opérationnel qui spatialise le projet de territoire. Il assure aussi l'équilibre entre le développement urbain et la prise en compte des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Le poids réglementaire et le phasage prévu dans les calendriers de ces documents faciliteraient la mise en œuvre du projet.

Fort de son ingénierie interne, d'un mode opératoire bien organisé et d'outils d'aide à la mise en œuvre, la CCBG pourra plus facilement élaborer sa feuille de route. Toutes les conditions seront réunies pour converger vers la ruralité heureuse et audacieuse en Béarn des gaves.

La CCBG peut sensibiliser certains acteurs à la mise en œuvre d'actions spécifiques. Pour cela différents moyens peuvent être utilisés : les réunions, les ateliers ou groupes de travail, les visites de terrain...



Agence de Bayonne

Petite Caserne
2 allée des Platanes BP 628
64106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

Agence de Pau

1 rue Lapouble
4^{ème} étage
64000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées





« Cette démarche a su faire émerger une feuille de route riche et ambitieuse basée sur quatre piliers de développement pour le territoire : le bien-vivre, l'habitat, l'économie locale et le cadre de vie ».

**Communauté de Communes
du Béarn des Gaves**
289, route d'Orthez
64270 Salies-de-béarn

www.ccbearndesgaves.fr

